



**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS
N° 50/2021-2026**

**Locaux d'accueil de la petite enfance –
Aménagement CVE 66 places à Pré-Fontaine 60-62 –
Création d'un jardin d'enfants à la Blancherie**

29 août 2023 - salle Chamberonne

Présents :

- ❖ CDC - Ester Martin
- ❖ CDC - Michelle Beaud
- ❖ RESOC - Céline Jonneret
- ❖ RESOC - Marianna Schismenou Boillat
- ❖ SC - Silvia Losada Cardinale
- ❖ SC - Werner Eiselé
- ❖ ROLC - Angela Macchia

Excusé :

- ❖ RESOC : Séverin Bussy

Les membres de la commission remercient Madame Caroline Albiker-Pochon Municipale Enfance, Cohésion sociale, et Paroisses, M. Nicolas Pfister, du service Jeunesse, ainsi que Monsieur Laurent Bovay, Syndic, pour leur présence.

1. Préambule :

La nécessité de développer des structures d'accueil pour l'enfance est aujourd'hui largement reconnue si l'on veut aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale. La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour objectif de développer l'offre des places d'accueil dans le Canton et de permettre aux parents de concilier leur responsabilité éducative avec leur insertion professionnelle. C'est dans ce sens que la Municipalité souhaite créer 22 places de garderie supplémentaires.

Monsieur Bovay résume l'objectif du préavis : valider l'augmentation des places d'accueil au Centre de Vie Infantile ainsi que la création du jardin d'enfant à la Blancherie pour un coût total des travaux de 640'000.- ainsi que des charges de fonctionnement qui seront mises dans le budget 2024 de CHF 280'000.-.

Madame Albiker-Pochon informe que ce préavis va dans le sens du taux de recommandation de la FAJE qui préconise d'atteindre un taux de 40 % de places subventionnées à l'horizon 2030. La création de ces places dans le CVE permettra d'atteindre un taux de couverture de 27 % contre 22 % actuellement. On sera toutefois encore en dessous du taux recommandé et on doit déjà penser à la suite. On estime à 200 enfants de 0 à 16 ans dans les futurs habitants de la commune ; en principe 14 % de ces enfants (dont 2% des bébés) pourraient potentiellement avoir besoin d'un accueil de jour.



Mme Albiker-Pochon informe qu'avant la période de Covid, 70 enfants étaient sur liste d'attente. Au printemps 2023, on compte une trentaine de demandes insatisfaites.

Elle ajoute également que ces places sont importantes sur le plan économique pour permettre aux femmes de travailler, d'autant plus que les études montrent qu'il y a moins de femmes sur le marché du travail.

Concernant les coûts, M. Pfister explique qu'1 place représente CHF 33'000.- en moyenne de charges. Il faudra remplir les 66 places, les listes d'attente étant volatiles. Sur la commune de Crissier, il mentionne qu'il y a 20 % de mères au foyer et 10 % de mères monoparentales. Il souligne que le CVE en plus d'être un lieu de sociabilisation, est un lieu d'urgence pour aider les familles.

2. Objets discutés, questions-réponses

Zone de dépose

La commission soulève le fait qu'il n'y a pas de zone de dépose gratuite malgré l'augmentation conséquente des places d'accueil. Si cela n'est pas envisageable, elle suggère de discuter avec la PolOuest pour une première demi-heure gratuite.

Travaux et planification

M. Bovay répond sur les points suivants :

- Les coûts englobent les 2 objets (aménagement CVE et création d'un jardin d'enfants). Les normes strictes pour l'accueil de jour expliquent certains coûts (par exemple les lavabos).
- L'offre a été choisie en fonction du prix et des entreprises majoritairement sur Crissier. Le prix comprend les frais d'installation de la climatisation fixe qui étaient en location jusqu'à ce jour. Afin d'alimenter la climatisation, nous avons l'obligation légale de poser des panneaux photovoltaïques.
- Les travaux débiteront à la Blancherie, afin de déménager en premier lieu le jardin d'enfants au début 2024, puis de commencer les travaux au rez-de-chaussée du CVE. Pendant l'été 2024, la cuisine sera rénovée. Afin de diminuer les coûts, il est prévu de déménager et réutiliser le matériel du jardin d'enfant au nouvel emplacement.
- M. Bovay informe qu'une planification est prévue dans le quartier Pré-Fontaine pour améliorer énergétiquement les bâtiments (isolation, assainissement, chauffage)

Préoccupation pour le futur

La commission s'enquiert déjà de l'anticipation des places d'accueil suite à cette augmentation en vue de l'arrivée des nouveaux habitants dans un futur proche et des besoins de places d'accueil supplémentaires avant 2030 en pré et para-scolaire.

Mme Albiker-Pochon en est bien consciente et explique que ces questions sont en cours de réflexion et que des pistes sont envisagées telles que de nouvelles places à Pop e Poppa, à la garderie de l'EMS des Baumettes, et éventuellement dans la future garderie privée à Arbora. Pour l'instant, il n'y a pas d'autre planification de surface ; l'augmentation de celles-ci ces dernières années ont un coût et ces coûts doivent se planifier progressivement.



Recrutement des éducateurs.trices

La commission soulève le fait qu'il y a pénurie de personnel tertiaire en général et demande ce qui est envisagé pour recruter 6 éducateurs.trices. M. Pfister explique que la FAJE a un projet pour faire reconnaître ces métiers car, en effet, il manque d'éducateurs.trices contrairement aux ASE (assistant-es socio-éducatif-ves). Pour une structure d'accueil, il y a besoin de 20 % d'auxiliaires, 80 % de personnel formé (40 % éducateurs- 40 % ASE). Actuellement, le CVE bénéficie d'une dérogation car il est formateur en cours d'emploi pour les formatrices tertiaires. Les places seront créées au fur et à mesure des recrutements des 6 éducateurs.trices.

3. Prise de position de la Commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères, d'accepter les conclusions du préavis telles que formulées.

Céline Jonneret
Présidente rapporteure